



AUGMENTATION DES TITRES RESTAURANT: LA BELLE ANNONCE, CACHE UNE ENTOURLOUPE !

Nous pensions que les agents avaient été en partie entendus avec l'annonce par le Maire d'une augmentation de la valeur faciale du titre restaurant, passant à 10 € en juin 2025, puis à 10.50 € en janvier 2026, avec une participation de la Ville maintenue à 60 %

**QUELLE NOUVELLE DÉCEPTION DE VOIR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE
REPRENDRE D'UNE MAIN CE QU'ELLE ACCORDE DE L'AUTRE !**

En effet, c'est en prenant connaissance du rapport présenté au prochain CST du 26 mars 2025, que nous avons constaté que la Ville a décidé, de passer, concomitamment à l'augmentation de la valeur faciale du TR, d'une attribution mensuelle forfaitaire à une attribution mensuelle réelle.

Cette information importante n'avait pas été annoncée par le Maire !

**CONCRÈTEMENT, CELA SIGNIFIE QU'À LA PLACE DES 18 TR PAR MOIS
SUR 12 MOIS, L'ATTRIBUTION SERA EFFECTUÉE SUR LES JOURS DE
PRÉSENCE RÉELLE .**

**Ainsi, beaucoup d'entre vous vont y perdre sur la
totalité des titres distribués !!!**

CF. démonstration de l'imposture au verso



**NOUS NE POUVONS PAS ACCEPTER UNE TELLE PERTE !
NOUS RÉCLAMONS LE MAINTIEN DE L'ATTRIBUTION
FORFAITAIRE !**

DÉMONSTRATION DE L'IMPOSTURE

EXEMPLE :

Prenons le cas d'un agent travaillant du lundi au vendredi, sur un cycle de 39 h (situation majoritaire des agents municipaux) et calculons ses droits à TR sur l'année 2024 .

En 2024, compte tenu des jours fériés, le nombre de jour travaillés dans l'année s'est établi à 251.

Cet agent a disposé donc de 5 semaines de CA (25 jours) + 22 RTT + (au mieux) 2 jours HP= 49 jours non travaillés /an

Il lui restait donc en jours réels travaillés : $251 - 49 = 202$

- Avec l'attribution forfaitaire, l'agent a perçu 216 TR
- Avec l'attribution au réel, il aurait perçu 202 TR

SOIT UN DIFFÉRENCE DE 14 TITRES

Ce résultat est variable en fonction du nombre de jours fériés de l'année.

**NON À CE MARCHÉ DE DUPE !
NOUS EXIGEONS LE MAINTIEN DU
FORFAIT DE 18 TITRES RESTAURANT
PAR MOIS**

Ensemble CFTC CFE CGC

rue rue Henri Barbusse 13001 Marseille

FSU territoriale

Place Victor Gélou 13002 Marseille